

AVIS DE LA CRSA SUR LES OBJECTIFS NATIONAUX PLURIANNUELS 2026-2030 D'ADMISSION EN 1^E ANNEE DU 2^E CYCLE DE FORMATIONS MEDICALES
--

Le 10 décembre 2025, la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Bretagne, s'est réunie en séance plénière dans les locaux de l'hôpital sud à Rennes, sous la présidence de Monsieur Roland OLLIVIER.

A. SEZNEC, directrice de la stratégie régionale en santé, rappelle qu'un webinaire dédié a été organisé le 14 octobre 2025, enregistré et mis à disposition sur le site internet de l'ARS Bretagne. Elle présente en synthèse les objectifs nationaux pluriannuels 2026-2030 d'admission en 1^è année du 2^è cycle de formations médicales.

Au terme des échanges de l'assemblée, **R. OLLIVIER** propose aux membres de se prononcer professions par professions.

Après en avoir délibéré profession par profession, la CRSA :

- **APPROUVE à la majorité (16 votes pour, 2 votes contre et 34 abstentions) l'objectif de formation de 630 étudiants en odontologie sur la période 2026-2030 ;**
- **DESAPPROUVE à la majorité (12 votes contre, 6 votes pour et 34 abstentions) l'objectif de formation de 625 étudiants en pharmacie sur la période 2026-2030 ;**
- **APPROUVE à la majorité (22 votes pour, 1 vote contre et 29 abstentions) l'objectif de formation de 246 étudiants en maïeutique sur la période 2026-2030 ;**
- **APPROUVE à la majorité (10 votes pour, 3 votes contre et 39 abstentions) l'objectif de formation de 2 675 étudiants en médecine sur la période 2026-2030.**

Les membres de la CRSA expliquent leurs votes de la manière suivante :

Les avis de la CRSA sur les 4 objectifs reposent sur une appréciation discordante avec les autorités de santé sur les buts visés (*atteindre une densité en professionnels équivalente à celle observée au plan national ou stabiliser la densité de professionnels en 2035-2040 au niveau d'aujourd'hui*) qui diffèrent dans les faits de ceux affichés dans l'arrêté initial du 13 septembre 2021 et tendant notamment à répondre aux besoins du système de santé et de réduire les inégalités d'accès aux soins.

Elle émet aussi des réserves importantes sur la méthode retenue, tout en soulignant le travail effectué par l'ARS, qui exclue une appréciation des pratiques professionnelles à l'horizon 2035-2040 conduisant à terme à un suivi de patients moins important qu'à ce jour.

Ces avis de la CRSA découlent aussi de l'expression des Conseils territoriaux de santé et des instances professionnelles comme des usagers, en regrettant, s'agissant des conseils territoriaux de santé les délais insuffisants pour mener à la fois un travail préalable à l'expression de leur avis et pour réunir l'instance en plénière.

Enfin les limites des capacités de formation actuelles, du système de recrutement Pass/Lass et tout particulièrement pour ce qui concerne celles des futurs pharmaciens empêchent de se projeter dans une démarche de réponse aux besoins. Les choix sont en fait arrêtés en fonction des postes d'enseignants et des moyens de formation existants.

Dans ce contexte, les membres de la CRSA formulent à la majorité des voix le vœu suivant à destination des autorités de santé (ARS, Ministère), des collectivités territoriales et instances universitaires concernées :

La CRSA en se félicitant que les objectifs en places de formation constituent un plancher et non un seuil infranchissable, demande la poursuite du travail déjà entrepris pour renforcer les capacités de formation et augmenter le nombre d'étudiants en médecine, pharmacie et odontologie.

Elle souhaite que ce travail intègre un développement des formations universitaires par territoire de santé avec un financement dédié.

Concernant la pharmacie elle milite en faveur de l'implantation d'une UFR de Pharmacie à Brest ou à tout le moins de la création de places de formation dans cette ville.

Concernant la médecine notamment, elle demande qu'un travail soit conduit par spécialités et territoires pour projeter le nombre de places permettant de couvrir les besoins.

Concernant l'odontologie, elle reconnaît le travail accompli par les UFR de Rennes et Brest et milite pour une poursuite de l'effort partenarial entrepris en Bretagne occidentale pour renforcer l'appareil de formation.

Plus généralement, elle demande que ces objectifs en professionnels s'inscrivent en articulation avec ceux des autres formations du champ sanitaire, social et médico-social avec une définition des besoins par territoires et la détermination de solutions à l'échelle de derniers en privilégiant ceux qui sont les plus mal dotés.

Dans cette perspective, elle alerte aussi sur les effets de la diminution annoncée de places en IFSI, faisant suite à celle observée pour les IFAS.

Dans cette perspective également, elle demande la mise en place (*déjà évoquée et ayant reçu un accord de principe de l'ARS*) d'un observatoire de la démographie des professionnels comportant une dimension territoriale.